

Enseigner le Pilates

RS7619 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15452
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

KREASY CHALLENGES · SIRET : 84087486100015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Enseigner le Pilates » s'inscrit dans un contexte de développement croissant des pratiques corporelles axées sur la santé, la prévention et le bien-être, et plus particulièrement des disciplines dites « douces ». Le Pilates occupe aujourd'hui une place structurante dans l'offre des salles de sport, studios spécialisés et structures de bien-être, générant un besoin accru de professionnels capables d'en assurer l'enseignement dans des conditions sécurisées et adaptées aux publics.

Cette certification a pour objet de valider une compétence professionnelle spécifique d'enseignement du Pilates, mobilisable en complément d'une activité existante. Elle s'adresse principalement à des professionnels de l'activité physique : professeurs de danse, coachs fitness, éducateurs sportifs, souhaitant proposer des cours de Pilates dans le respect du cadre réglementaire applicable aux activités physiques et sportives.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir une séance de Pilates adaptée aux objectifs et au profil des pratiquants (adultes, enfants, femmes enceintes, séniors, personnes en situation de handicap...), en analysant leurs besoins, niveaux et contraintes (extérieur, intérieur, etc.), afin de proposer un cadre de séance cohérent, accessible et sécurisé.

Organiser des enchaînements d'exercices de Pilates en sélectionnant et structurant les mouvements selon une montée en intensité progressive, intégrant les phases de préparation à l'effort et de retour au calme, et en cohérence avec les objectifs visés (mobilité, renforcement, posture), afin de garantir l'engagement corporel des pratiquants sans mise en difficulté ou surcharge

Adapter les exercices et les placements corporels en mobilisant les principes d'anatomie fonctionnelle et de biomécanique, en tenant compte des contraintes anatomiques et physiologiques des pratiquants, notamment des publics présentant des contraintes spécifiques ou des situations de handicap, afin de garantir une pratique sécurisée et sans aggravation de pathologies existantes

Animer une séance de Pilates en guidant les pratiquants par des explications, démonstrations et consignes adaptées, en maintenant un cadre bienveillant et motivant et sécurisé afin de favoriser la progression technique, l'autonomie et la confiance dans la pratique du public

Ajuster l'enseignement en corrigeant les postures, les alignements et l'exécution des exercices des pratiquants, en modulant l'intensité et les variations et l'utilisation du matériel, en tenant compte des capacités fonctionnelles et des situations de handicap observées, afin de prévenir les déséquilibres corporels et les risques de blessures et/ou de douleurs

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'enseignement du Pilates contre rémunération relève en France du champ des activités physiques et sportives (APS) et s'inscrit, à ce titre, dans un cadre réglementaire strict défini par le Code du sport.

Conformément à l'article L.212-1 du Code du sport, « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive [...] les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification garantissant la compétence, enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles ou reconnu par l'État ».

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder au dispositif de formation préalable au projet de certification, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Âge minimum : 18 ans, pour garantir une maturité et une responsabilité suffisantes dans l'apprentissage et l'enseignement du Pilates,
- Être titulaire d'une certification professionnelle figurant à l'Annexe II-1 du Code du sport permettant l'encadrement de séances d'activités de forme ou d'entretien, d'un diplôme d'état de danse, ou de masseur-kinésithérapeute.
- Maîtriser l'outil informatique

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les conditions de présentation d'un candidat à la certification sont les suivantes :

- Avoir assisté à l'intégralité des sessions (avoir suivi au moins 90% des heures de la formation préparant à la certification),
- Avoir présenté le livrable attendu pour l'épreuve finale (dans un délai de 10 jours avant l'épreuve).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué de 3 jurés :

- 2 experts Pilates externes au certificateur : avec diplôme/certification dans le domaine sportif, toujours en activité et une expérience d'enseignement d'au moins 3 ans.
- Un membre représentant l'organisme certificateur.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	27	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.yogadanse.eu/nos-formations-pilates>

Fiche officielle (France Compétences)

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 650 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	08/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	9 900 €
Coût moyen par dossier	1 650 €
Durée moyenne	50 h
Période	07/2026 – 08/2026
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	14 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.